

LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2025

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Luc-Bergeron, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Robert Bureau	M ^{me} Hélène Nickner
M. Marco Clément	M ^{me} Josée Pelchat
M ^{me} Andréane Gauthier	M ^{me} Mélanie Perron
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Noémie Poitras
M ^{me} Manon Goulet	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Stéphanie Hein	M. Michel Trahan
M ^{me} Marie-Claude Lozier	M ^{me} Célia Vincent-Cadieux

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

M^{me} Joëlle Thiboutot est absente.

Assistent également à cette séance :

M^{me} Pascale Girard-Toupin, directrice générale
M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines et DGA
M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum et accueil d'un nouveau membre

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

Nous accueillons M^{me} Josée Pelchat nouveau membre représentant le personnel-cadre en remplacement de M. Claude Lemens.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M. Marco Clément et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout 5. 11.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Mélanie Perron et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CA-2025-0281

CA-2025-0282

4. RÉSOLUTIONS

CA-2025-0283

4.1. Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire

CONFORMÉMENT aux articles 4, 239 et 240, le conseil d'administration doit adopter annuellement les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire;

Il est alors proposé par M^{me} Andréane Gauthier, appuyée par M^{me} Hélène Nickner d'adopter les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire telles que déposées au document **DSE-2526-03**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0284

4.2. Représentant au conseil d'administration du GIRAT (Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue)

ÉTANT DONNÉ notre implication comme mandant au GIRAT;

ÉTANT DONNÉ le départ de M. Claude Lemens, représentant pour le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue au conseil d'administration du GIRAT;

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M. Robert Bureau de nommer M^{me} Josée Beulé, représentante au conseil d'administration du GIRAT pour le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0285

4.3. Contrat pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes à l'école Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Considérant l'ouverture des soumissions prévue le 4 décembre 2025;

Considérant que la prochaine rencontre du conseil d'administration sera le 9 février 2026;

Il est alors proposé par M^{me} Mélanie Perron appuyée par M^{me} Andréane Gauthier d'octroyer le contrat pour le remplacement des fenêtres et travaux connexes à l'école Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues au soumissionnaire qui a proposé le prix le plus bas et ayant respecté les conditions d'admissibilités et de conformités prévues à l'appel d'offres suite à l'analyse des soumissions et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2025-0286

4.4. Désignation – membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que les membres des conseils d'administration sont assujettis au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, adopté en 2022 par le ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2023-0143 relative à la désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James;

CONSIDÉRANT le poste vacant;

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Josée Pelchat de désigner M. Alexis Lapierre, membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue pour la durée du mandat à compléter.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. INFORMATION**5.1. Présentation du rapport annuel de la protectrice régionale de l'élève**

La protectrice régionale de l'élève, M^{me} Catherine Labelle, présente son rapport annuel d'activité 2024-2025 via la plateforme Teams. Ce rapport sera publié sur la page Web Quebec.ca du Protecteur national de l'élève au début du mois de décembre. (Document **SG-2526-07**)

5.2. Reconnaissance de projets dans les écoles

La directrice générale mentionne l'importance de reconnaître les projets réalisés dans les écoles. Chaque année, il y a des projets reconnus au secteur des jeunes et au secteur des adultes et de la formation professionnelle. Les capsules vidéo sont présentées.

5.3. Présentation du rapport annuel

La directrice générale et les directions de service présentent les faits saillants du rapport annuel. (Document **DG-2526-02**)

5.4. Échéancier d'organisation scolaire 2026-2027

La directrice des Services éducatifs présente l'échéancier d'organisation scolaire 2026-2027 documenté dans le tableau **DSE-2526-02**.

5.5. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document **DSRH-2526-03**).

5.6. Projet Loi 94

La secrétaire générale présente les nouvelles obligations introduites par le projet de Loi 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, adopté et sanctionné le 30 octobre 2025.

5.7. Processus adoption du calendrier scolaire 26-27

La directrice du Service des ressources humaines informe les membres du processus de consultation et d'adoption du calendrier scolaire.

5.8. Suivi de la rencontre du comité de parents

La directrice générale fait un résumé de la rencontre du 27 octobre dernier.

5.9. Suivi de la rencontre du comité consultatif EHDAA

La directrice des Services éducatifs fait un résumé de la dernière rencontre.

5.10. Budget (suivi)


La directrice générale nous informe des annonces supplémentaires du ministère concernant les coupes budgétaires et les mesures d'assouplissement communiquées en octobre.

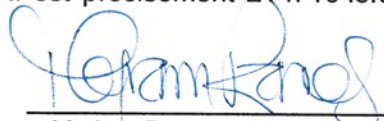
5.11. Proposition projet CISSAT

M^{me} Stéphanie Hein nous informe d'un appel de projets lancé par le CISSAT qui vise à développer les compétences en santé mentale du personnel des CSS.

6. HUIS CLOS STATUTAIRE**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Trahan, appuyé par M^{me} Hélène Nickner et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 21 h 10 lorsque les délibérations prennent fin.


Marie Claude Lozier, présidente


Myriam Ramos, secrétaire générale